



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-23) CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET LA VILLE DE MONTREUIL RELATIVE A LA RENOVATION DE LA RUE DES MEUNIER

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à ,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2422-12 du Code de la commande publique relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage ;

Vu la loi n° 2022 217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi « 3DS ») ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la rue des Meuniers qui est pour moitié sur le territoire de la ville de Montreuil et de Vincennes ;

Vu le souhait de la ville de Montreuil de rénover également la partie de cette voie lui appartenant et sa proposition de réalisation d'un chantier en commun en confiant à la ville de Vincennes la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

Vu la proposition de participation financière de la ville de Montreuil pour la partie de la voie qui la concerne ;

Vu l'amendement présenté par Madame le Maire en séance, prenant en compte la participation de Montreuil aux travaux d'éclairage public pour un montant de 80 k€.

Considérant que ces travaux regroupés en une seule opération permettront un aspect homogène de la voie et une optimisation de la dépense publique ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 16 septembre 2024,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 19 septembre 2024,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le projet amendé de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Montreuil et désigne la commune de Vincennes comme maître d'ouvrage unique de l'opération de rénovation de la rue des Meuniers.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé